

# Conditions Générales de Vente

## Désignation

La société Ecole Supérieure de Cinéma et d'audiovisuel de Tours désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 34 rue de Suède Tours 37100

Ecole Supérieure de Cinéma et d'audiovisuel de Tours met en place et dispense des formations à Tours.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client/apprenant/étudiant : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Ecole Supérieure de Cinéma et d'audiovisuel de Tours
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Ecole Supérieure de Cinéma et d'audiovisuel de Tours pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis et attestation

Pour chaque formation et dans le cas où le client est un employeur ou un financeur public, la société Ecole Supérieure de Cinéma et d'audiovisuel de Tours s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société EscaT, l'OPCO ou le client.

Dans le cas où le client est un particulier qui finance la formation à ses frais, seule la convention de formation lui est envoyée.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

## Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC.

Dans le cas où le client est un employeur ou un financeur public, le paiement est à effectuer après exécution de la prestation (à l'exception de l'acompte), à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Dans le cas où le client est un particulier qui finance la formation à ses frais, le paiement est à effectuer selon les modalités définies dans le contrat de formation. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### **Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Ecole Supérieure de Cinéma et d'audiovisuel de Tours ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### **Conditions d'annulation d'une séance de formation**

L'inscription peut être annulée ou résiliée par l'une ou l'autre des parties dans les cas et conditions suivantes :

#### **1. Résiliation par le bénéficiaire**

Le bénéficiaire de la formation peut solliciter la résiliation de son inscription, dans les dix jours suivant la signature du contrat. Cette demande doit être faite par lettre recommandée ou remise en main propre contre exeat au service administratif de l'établissement. Aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire avant l'expiration de ce délai de rétractation.

Passé ce délai légal de rétractation, le bénéficiaire peut solliciter la résiliation de son inscription en cas de force majeure (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties) dûment reconnue par l'établissement. Dans ce cas, et uniquement dans ce cas, le paiement est dû au prorata temporis des heures de formation suivies jusqu'à la date de réception du courrier.

Pour tout autre motif, l'Ecole Supérieure de Cinéma et d'audiovisuel de Tours facturera au bénéficiaire la totalité du prix de la formation.

#### **2. Résiliation par l'Etablissement**

- Conformément aux articles 1152 et 1231 du Code Civil, si l'établissement n'est pas ou plus en mesure de fournir sa prestation en cours, le présent contrat sera réputé résilié et le bénéficiaire pourra prétendre au remboursement des sommes payées correspondant aux prestations non servies. En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société Ecole Supérieure de Cinéma et d'audiovisuel de Tours ne pourra cependant pas être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail. Les interruptions partielles ou totales du service de la prestation donnant lieu à récupération dans des conditions pédagogiquement raisonnables ne sont pas assujetties à ces dispositions.
- En cas de non-respect des clauses du règlement intérieur, le conseil de discipline peut être amené à prononcer une mesure d'exclusion définitive (voir règlement intérieur chapitre VI, article 24). Dans ce cas, les sommes prévues au présent contrat resteront dues.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Ecole Supérieure de Cinéma et d'audiovisuel de Tours sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société Ecole Supérieure de Cinéma et d'audiovisuel de Tours s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

## **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Ecole Supérieure de Cinéma et d'audiovisuel de Tours et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.